

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL
SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DEROGATOIRE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la MARNE,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,
- Vu les propositions des autorités territoriales,

DECIDE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne (année 2025) est fixée ainsi qu'il suit :

- **Madame BONETTI Catherine**, née le 16/01/1966
- **Madame CHAMPION Aurélie**, née le 09/05/1985
- **Madame DELARUOTTE Clarisse**, née le 02/04/1996
- **Madame FEVRIER Valérie**, née le 26/12/1978
- **Madame FOURNAISE Odile**, née le 13/11/1967
- **Madame GEERAERTS Odile**, née le 15/04/1971
- **Madame GUILTEAUX Ginette**, née le 16/05/1970
- **Monsieur LEGER Emeric**, né le 01/03/1990
- **Madame MALIE-LAURETTA Sandrine**, née le 09/12/1974
- **Madame MARIE Virginie**, née le 02/08/1985
- **Madame PRECHEUR Florence**, née le 23/05/1973
- **Madame TRUSSON Sylvie**, née le 10/04/1959
- **Madame VEGAS Mélanie**, née le 28/02/1985

Article 2 : La date d'effet de cette liste est fixée au **24 octobre 2025**.

Article 3 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 4 : Le Président du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,
- notifié aux intéressés,
- transmis à tous les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 22 octobre 2025

Le Président,

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Président,
Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN

Signé électroniquement par : Le président
Date de signature : 23/10/2025
Qualité : Signature des PDF par le président



Transmis au Représentant de l'Etat le : 24 octobre 2025
Affiché au Centre de Gestion le : 24 octobre 2025